

Convocation du Conseil municipal

Dossier suivi par Mme Ludivine KAATZ
dgs@bouzigues.fr
Réf. : JCP/LK/2026-23

A Bouzigues, le 22 avril 2026

Monsieur le Maire

A

**Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux
de Bouzigues**

Madame, Monsieur,

Par courriel en date du 14 avril 2026, vous avez été conviés à la séance du Conseil municipal qui se déroulera le :

Lundi 27 avril 2026, à 17h00, en Mairie, salle des mariages.

Je vous adresse ci-dessous l'ordre du jour actualisé de cette réunion :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2026,
- Dossiers soumis à délibération :

FINANCES :

- Compte financier Unique 2025 et affectation des résultats du budget principal et annexe
- Budget primitif 2026 du budget principal et annexe
- Taux de fiscalité directe locale
- Budget formation des élus

ADMINISTRATION GENERALE :

- Renouvellement du conseil d'administration du CCAS
- Désignation des membres au conseil portuaire,
- Désignation des membres de la commission d'appels d'offres,
- Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs,
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales,
- Désignation des délégués au conseil d'administration de l'association les Bouzi-Loupiots,
- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des Communes du Bas Languedoc,
- Désignation des délégués au Syndicat Hérault Energies,
- Désignation d'un correspondant défense et sécurité routière,
- Désignation des délégués au Relais ASMAT,
- Désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- Désignation du délégué au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Syndicat

RESSOURCES HUMAINES :

- Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

ENFANCE-JEUNESSE :

- Tarification du séjour été proposé par l'Accueil de Loisirs extrascolaire

COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Jean-Christophe PEZERAT

